



COMITÉ DU LABEL

Paris, le 16 décembre 2010 – N° 113CL/D120

AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête sur le prix des terrains à bâtir (ETPB)

Service producteur : Service de l'observation et des statistiques (SOeS) – ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Opportunité : avis favorable émis le 4 novembre 2010 par la commission Démographie et questions sociales

Réunion du Comité du label du 15 décembre 2010 (formation Ménages)

L'enquête a été relancée en 2006 au niveau national pour répondre à une forte attente des décideurs et des acteurs du secteur de l'immobilier dans une période de forte tension sur le prix du foncier. Après avoir été menée sur l'ensemble du territoire français de 1985 à 1996, une telle enquête continuait à être menée dans quelques régions sous sa version intégrale ou sous une forme allégée.

L'enquête d'initiative nationale est une source complémentaire d'informations sur le logement. Elle permet de disposer annuellement d'éléments sur les prix et les caractéristiques du terrain (surface, mode d'acquisition, date d'achat, viabilisation, etc.), sur les coûts prévisionnels et les caractéristiques de la maison (surface, mode de chauffage, maître d'ouvrage, niveau de performance énergétique, etc.) ainsi que d'informations sur le dépositaire du permis de construire (âge, catégorie socioprofessionnelle, statut d'occupation de la maison, etc.).

L'enquête concerne les pétitionnaires (c'est-à-dire les personnes qui déposent une demande de permis de construire ou pour le compte de laquelle cette demande est déposée) ayant reçu une autorisation portant sur un permis d'un seul logement d'une maison individuelle pour une construction neuve. Elle couvre la France entière (métropole et Dom). Les pétitionnaires dont le permis de construire une maison individuelle a été autorisé et figure dans le répertoire Sit@del2 sont interrogés de manière exhaustive, soit environ 110 000 en 2009.

La collecte est assurée par un prestataire extérieur choisi sur appel d'offre. Elle a lieu en continu tout au long de l'année par voie postale : chaque début de mois sont enquêtées les personnes auxquelles l'information de délivrance d'un permis de construire parvient au SOeS au cours du mois précédent. Le temps de remplissage du questionnaire est estimé à 5 minutes. Les données de chaque enquête annuelle sont « recalées » *ex post* avec les informations issues de l'application Sit@del2, répertoire géré par les directions régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement qui recense tous les permis de construire déposés. Entre deux années de collecte, le questionnaire peut être revu à la marge.

Le comité de suivi de l'enquête comprend des représentants du SOeS et des statisticiens régionaux. Le comité de concertation qui a siégé tout au long de la préparation de l'enquête comprenait : des représentants du SOeS, des statisticiens régionaux, des représentants d'organismes extérieurs au SOeS (DGUHC, IAURIF, Observatoire Régional du Foncier, l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne).

Les données sont exploitées annuellement. Ainsi, tous les ans, les premiers résultats de l'enquête font l'objet d'un « quatre pages » du SOeS (*Chiffres et Statistiques*) dans les six mois suivant la fin de l'année. Au même moment, des informations complémentaires sont mises en ligne sur le site Internet du SOeS. D'autres études sont ensuite réalisées et publiées dans les supports du SOeS. Par ailleurs, les données concernant chaque région sont transmises aux directions régionales du ministère qui

.../...

peuvent ainsi mener des études locales. Les données de l'enquête peuvent également être mises à disposition de chercheurs dans le cadre de conventions ou *via* le centre d'accès sécurisé de l'Insee.

~~~

Le dossier était très clair et le Comité a apprécié les réponses écrites très argumentées aux remarques du prélabel.

Il prend acte des remarques sur le questionnaire et la lettre-avis qui seront intégrées dans la future version.

Il s'étonne du fait que l'échantillon ICC présente une légère sur-représentation de la façade atlantique. Il recommande de regarder finement l'impact de la prise en compte de ceux-ci comme non-répondants redressés dans la procédure de calage EPTB.

**Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête sur le prix des terrains à bâtir et propose de lui conférer le caractère obligatoire.**

|                                                        |
|--------------------------------------------------------|
| <b>Ce label est valide pour les années 2011 à 2015</b> |
|--------------------------------------------------------|

Le Président du Comité du label

**signé**

Michel Euriat